



travail de nuit et repos compensateur le jour suivant

Par **tinou06**, le **24/11/2012** à **17:32**

Bonsoir,

J'ai posé un repos compensateur et j'aurais aimé savoir si mon employeur a le droit de me faire travailler la nuit d'avant. Je travaille donc le 28 et mon repos compensateur est le 29. Sachant que ma nuit du 28 se termine le 29 à 6h du matin, a-t-il le droit de me faire travailler la nuit du 28 ou non ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **26/11/2012** à **23:23**

Bonjour,

A ce moment-là si vous ne voulez pas travailler cette nuit là, il faut préciser sur quel horaire exactement vous voulez que porte le repos compensateur...